

TPE : la fiche de synthèse personnelle

Voici des indications pour rédiger votre fiche de synthèse.

En 1 ou 2 pages maximum, la fiche de synthèse doit donner un résumé précis du travail réalisé sur l'année. Chaque élève du groupe fournit **sa propre fiche** qui est totalement personnelle. Cette synthèse doit être réalisée **au traitement de texte**.

Elle rappelle brièvement la démarche suivie et fait le bilan du travail effectué : motivation pour le sujet, intérêt de la démarche, apport personnel du TPE...

Ce travail doit être clairement écrit et porter un regard critique de l'élève sur un travail collectif, mentionner les points positifs et négatifs du TPE... C'est son bilan du travail sur la réalisation du TPE, ce n'est pas une dissertation ni un dossier détaillé.

Elle doit être rédigée à la première personne : j'ai choisi, j'ai cherché, je n'ai pas trouvé... Vous pouvez bien sûr utiliser le « nous ».

Elle doit comporter en en-tête :

le nom du candidat (en gras par exemple) et les noms des partenaires du groupe, la classe et la série.

Voici un plan possible. Vous évoquerez :

1. **Le thème, le sujet et les deux disciplines concernées**

2. **La problématique**

3. **Les raisons du choix du sujet et de celui de la production** : Comment vous êtes-vous impliqué par rapport au choix du sujet (l'avez-vous choisi personnellement, vous êtes-vous rallié aux autres, vous a-t-il été imposé par le groupe, l'avez-vous défini ensemble, ...). Quelles ont été les raisons de votre choix ? Pourquoi avoir fait le choix de ce type de production ?

4. **Les étapes de la démarche** : Objectifs visés, construction (changement de direction, redéfinition de la problématique, ...) Méthode, moyens mis en œuvre, outils de travail résultats obtenus. Comment vous êtes-vous impliqué par rapport à la production finale : Quel a été votre apport ? Qu'avez-vous réalisé personnellement ? Quelles idées avez-vous personnellement apportées ? Présenter l'ensemble des étapes de la recherche documentaire : questionnement du sujet, recherche de sources d'informations au CDI, autres recherches, sélection des documents, exploitation des informations, réalisation des productions, répartition des tâches dans le groupe...

5. **Votre bilan personnel** : Temps consacré au TPE, implication et rôle dans le groupe, les difficultés rencontrées et les solutions apportées, étude critique de la démarche utilisée, les acquis sur le plan des méthodes (au CDI avec les documentalistes), les acquis disciplinaires et autres que disciplinaires (entretiens avec des personnes extérieures au lycée). Autres façons de travailler : recherches, travail par groupe, autonomie...), avis sur les TPE...